

Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'IGNON – Covati

4 Allée Jean Moulin / BP 16 / 21120 IS-SUR-TILLE

☎ 03.80.95.32.41 / 📠 03.80.95.15.67 / ✉ covati@covati.fr / www.covati.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2026-093

Séance du 02 juillet 2026

Date d'envoi de la convocation : 25/06/2026

Date d'affichage : 10/07/2026

Membre en exercice : 44

Quorum : 23

Présents : 35
Suppléants : 1
Procurations : 5
Excusés : 2
Absents : 1
Votants : 41

L'an deux-mille-vingt-six, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Marcilly-sur-Tille, sous la présidence de M. Luc BAUDRY, Président.

Présents :

MMES PREVITALI, POINSON, SOLDATI, KAISER, SMET, TROUSSARD, POUPON, FRESSE et MALLEVRE (suppléante)
MM. REBEROL, BIANCONE, BAUDRY, TATIGNY, BOIRIN, STAIGER, BAUDRAS, DUPIN, DARPIN, DEHEE, LHOMME, CONNAN, GOTTE, BACHOTET, LAVEVRE, PEREIRA, LAMBOLEZ, BAILLEUL, MONOT, PAQUET, POMI, ROYER E., PERDERISET, CHIGNARDET, BUNTZ, TISSERAND, FISCHER,

Excusés : Mme STAIGER, pouvoir à M. CONNAN, VAUTHRIN, pouvoir à Mme KAISER, TARANCHON pouvoir à M. LAVEVRE, COELHO MM. MORTIER, pouvoir à M. LHOMME, BARD et ROYER O, pouvoir à M. PERDERISET

Absent : MM. PERNOT et UHL

Objet : RESSOURCES HUMAINES

Convention de mise à disposition d'un agent à la Communauté de Communes Auberive Vingeanne Montsaigeonnais

Le Président expose :

- La Communauté de Communes Auberive Vingeanne Montsaigeonnais a sollicité la COVATI afin d'étudier la possibilité de mutualiser le poste de Directeur Général des Services. Cette demande s'inscrit dans un objectif commun de développer les pistes de mutualisation et de partage de compétences et de moyens
- Le Directeur Général des Services de la Covati a fait part de son accord pour répondre au besoin de la Communauté de Communes Auberive Vingeanne Montsaigeonnais et être mis à disposition de cette collectivité.
- Les conditions sont les suivantes :
 - Durée hebdomadaire : 14 heures
 - Durée de la convention : 1 an renouvelable,
 - Remboursement par la Communauté de Communes Auberive Vingeanne Montsaigeonnais selon les conditions définies dans la convention
 - Date de mise œuvre : 1^{er} septembre 2026

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 22/06/2026

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la convention à intervenir entre la Covati et la Communauté de Communes Auberge Vingeonne Montsaugonnais
- **Autorise** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier,

Pour expédition conforme
Le Président

